

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 16 AVR. 2018

portant inscription sur une liste d'aptitude (inspection générale de l'agriculture)

NOR : AGRS1808521A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture et notamment son article 7 ;

Vu l'avis de vacance d'un emploi d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe publié au Journal officiel de la République française du 24 janvier 2018 ;

Vu l'avis émis par la commission de sélection chargée de proposer l'inscription sur une liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe, réunie le 7 mars 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'agriculture de 2ème classe est établie comme suit :

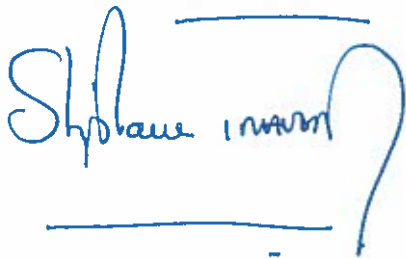
-Monsieur Patrick SOLER.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **16 AVR. 2018**

Le ministre de l'agriculture,
et de l'alimentation,



Stéphane TRAVERT